

Bibliothèque numérique

medic@

**Nouvelle revue : la revue de droit
médical**

*In : Concours médical, 1912, 34.
5. p. 115
Cote : 91496*

Attendu, en ce qui concerne l'arrêté du ministre du Commerce du 30 septembre 1905, que celui-ci a pour objet de fixer le chiffre des honoraires des médecins traitant les victimes des accidents du travail, afin d'éviter, dans le cas prévu à l'article 4 de la loi du 9 avril 1898, les nombreuses contestations qui n'auraient pas manqué de se produire à défaut d'une base équitablement arrêtée d'un commun accord avec les représentants autorisés des Syndicats de Médecins, d'assurances de patrons et ouvriers, et que ledit arrêté s'il procure dans l'intérêt même de la victime un avantage aux médecins en leur donnant pour garant le patron de celle-ci, n'a nullement pour but d'imposer auxdits médecins l'obligation de ne réclamer leurs honoraires qu'à la fin du traitement des blessés, ce qui serait contraire au droit qu'a tout créancier de ne pas faire crédit à son débiteur si la créance n'était pas à terme ;

Attendu que la partie qui succombe doit être condamnée aux dépens ;

Par ces motifs

Le tribunal jugeant en dernier ressort,
Condamne les sieurs R., et C^e à payer au Dr Deroecque la somme de vingt francs pour soins donnés à leur ouvrier G., du 28 novembre 1908 au 1^{er} janvier 1909 ;

Les condamne en outre aux intérêts de droit et aux dépens.

REPORTAGE MÉDICAL

Nouvelles et Variétés.

— La Revue de droit médical (1). — Nous souhaitons le plus grand succès à cette nouvelle revue que dirige un jeune et distingué avocat à la Cour d'Appel de Paris, M. R. Marcel Petit, qui depuis quelques années se spécialise dans les questions de droit qui ont trait à notre profession.

La Revue de droit médical est mensuelle. Son premier numéro forme un fascicule de 32 pages dont voici le sommaire : 1^o Préface indiquant l'utilité du but poursuivi ; 2^o La prostitution des mineurs, par le Conseiller à la Cour d'Appel, Louis André ; 3^o A propos de la responsabilité atténuée, par le Dr J. Socquet ; 4^o Médecins et sérums, par Marcel Petit ; 5^o Jurisprudence ; sommaires de Jurisprudence ; 6^o Bulletin parlementaire et législatif ; 7^o A travers la Presse médicale.

Prosperité et longue vie à la nouvelle revue, qui a eu des aînés intéressants et parfaitement rédigés dont nous avons regretté la disparition et que nous espérons voir ainsi remplacer.

J. N.

— Association d'enseignement médical des hôpitaux de Paris. — MM. Queyrat, médecin ; Michon, chirurgien de l'hôpital Cochin-Ricord, feront à cet hôpital, du lundi 12 février au dimanche 31 mars, un cours de perfectionnement de maladies vénériennes et des voies urinaires, avec l'assistance de :

MM. Louis Fournier, Monlhus, Cantonnet, De-

(1) Vigot, édit. Paris ; abonn. annuel : 6 fr.

manche, Paul Ertzbischoff, Marcel Pinard, Laroche, Benjamin Bord.

Ces cours auront lieu tous les jours, sauf les dimanches et le mardi gras, 20 février, et comprendront une leçon théorique et des exercices pratiques.

Les conférences théoriques auront lieu dans la salle du musée de l'hôpital Cochin-Ricord (avec présentation de malades et de moulages). Les exercices pratiques, dans les laboratoires des Drs. Queyrat et Fournier ou dans la polyclinique du Dr Michon.

Le prix d'inscription est de 60 fr.

On peut s'inscrire tous les matins à l'hôpital Cochin-Ricord, 111, boulevard de Port-Royal, aux laboratoires de MM. Queyrat ou Michon.

— Orchestre Médical. — L'Orchestre Médical a donné la semaine dernière, à la salle Gaveau, son quatrième concert, dont nous avions publié précédemment l'intéressant et substantiel programme.

Les auditeurs, nombreux à souhait, n'ont pas été déçus dans leur attente. Sous la direction autorisée du maestro Busser, la vaillante phalange médico artistique s'est montrée en progrès et à merveille par la netteté de ses attaques, par le fondu de ses ensembles, par son constant souci des nuances et du mouvement, les bravos chaleureux qui lui ont été prodigés.

Les solistes vocales et instrumentales, Mmes Adda Miguel, Grivot-Lanrezac, Laskine, Gérard, ont eu leur large part d'un succès très justifié.

L'Œuvre parisienne du secours immédiat, au bénéfice de laquelle ce concert avait été organisé, y a finalement trouvé son compte, car, si nous sommes bien informés, la recette copieuse de la soirée a versé dans ses caisses une belle obole qui contribuera à secourir bien des infortunes médicales.

— La série noire. — Un médecin incarcéré sous l'inculpation d'empoisonnement ; quatre médecins poursuivis pour infraction à la loi de 1902, tel est le bilan de la semaine. Les événements nous diront sans doute ce qu'il y a de fondé dans toutes ces inculpations. Constatons tristement aujourd'hui, sans plus amples commentaires, à quel point la gent médicale est vite soupçonnée et combien rapidement l'appareil judiciaire se met en branle dès qu'il s'agit de l'un des nôtres. Non pas que nous voulions prétendre que les médecins soient à l'abri des humaines faiblesses et incapables de commettre les mêmes fautes que le commun des mortels.

Mais c'est évidemment un signe des temps que cette hâte à nous menacer, à tort ou à raison, des foudres de la loi.

Et dira que tout ceci n'empêche pas le nombre des étudiants de progresser ! Pour affronter ainsi les difficultés de toutes sortes de la profession médicale, faut-il qu'ils en aient une, de santé !

— Exposition de Rome. — Une Exposition internationale d'hygiène sociale se tient à Rome avec l'appui du gouvernement italien, de la province et de la commune de Rome, sous la présidence du professeur Guido Baccelli. Cette Exposition, qui vient d'être ouverte, durera jusqu'au mois d'avril prochain.

Le professeur Lanouzy a accepté officiellement la présidence de la Section française scientifique pour la tuberculose et l'hygiène sociale.

Le personnel des Facultés de médecine et de pharmacie. — Un décret publié à l'Officiel détermine les règles applicables au recrutement, à l'avancement et à la discipline du personnel auxiliaire des fa-

